



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DL.17.063 - Conventions de gestion provisoire passées avec la communauté urbaine Orléans Métropole – avenant n°1 pour la compétence eau :

Christian DUMAS expose :

Le 6 janvier 2017 a été signé une convention de gestion provisoire pour l'année 2017 avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, devenue depuis Orléans Métropole pour la création et la gestion des équipements et services afférents à la gestion de l'eau potable sur son territoire.

Cette convention comportait en annexe des prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2017, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Celles-ci étaient basées sur des estimations réalisées en novembre 2016 pour un budget qui a été voté en avril 2017. Entre les deux dates et les réalisations du premier semestre il existe donc un décalage entre le contenu de l'annexe à la convention du 6 janvier 2017 et les besoins réels pour fonctionner.

Il convient donc de modifier la convention de gestion pour la compétence eau potable par un avenant n°1.

Ces modifications seront ensuite prises en compte dans une délibération qu'Orléans Métropole adoptera d'ici la fin de l'année pour constater l'ensemble des avenants demandés par les communes.

Après présentation en commission « Finances, Ressources Humaines » du 18 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter l'avenant n° 1 à la convention de gestion de la compétence eau du 6 janvier 2017,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire
Christian DUMAS.

Acte à classer**DL-17-063**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T15-57-50.00 (MI207696259)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170925-DL-17-063-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Conventions de gestion provisoire passées avec la communauté urbaine Orléans Métropole - avenant n.1 pour la compétence eau
Date de décision : 25/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.2. Délégation de service public
- 1.2.2. Convention signée par l'exécutif avec ses pièces de procédures de passation dont l'objet principal concerne :
 - 1.2.2.1. l'eau.

Acte :

DL.17.063-FIN-conventions de gestion provisoire passées avec la communauté urbaine Orléans Métropole - avenant n°1 pour compétence eau.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/17 à 15:57

Par **RICHARD Aurélie**

Transmis

Date 06/10/17 à 15:57

Par **RICHARD Aurélie**

Accusé de réception

Date 06/10/17 à 16:04